

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 15.06.2005

revue le : 01.08.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation

- Nom du produit **Ignicolle AS 142**

- Code du produit R008006-00

- Emploi de la substance / de la préparation Colle

- Producteur/fournisseur :

Kömmerling Chemische Fabrik GmbH

Zweibrücker Straße 200

Postfach 2162

D-66929 Pirmasens

Tel.: +49 (0)6331/56-0

- Service chargé des renseignements :

Abteilung C-U (Chemie - Umwelt)

Tel.: +49 (0)6331/56-2553; Fax.: +49 (0)6331/56-1017

- Renseignements en cas d'urgence : Tel.: +49 (0)6331/56-2423

2 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique

- Description : préparation

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4	acide silicique, sel de sodium	<input checked="" type="checkbox"/> Xi; R 38-41	25-50%
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol		< 2,0%

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- Principaux dangers:

Xi Irritant

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

4 Premiers secours

- Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 15.06.2005

revue le : 01.08.2003

Nom du produit Ignicolle AS 142

(suite de la page 1)

- **après ingestion** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction:

Le produit lui - même ne brûle pas. Prévoir des mesures d'extinction en cas d'incendie environnant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- Les précautions individuelles:

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

- Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique.

7 Manipulation et stockage

- Manipulation :

- Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

- Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

56-81-5 glycerol

VME 10 mg/m³

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- Protection respiratoire : Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains :

Gants de protection, composés du matériau suivant:

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 15.06.2005

revue le : 01.08.2003

Nom du produit Ignicolle AS 142

(suite de la page 2)

Butylcaoutchouc (0,7mm)

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique. Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière. Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant. Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Indications générales.

Forme :	Très visqueux
Couleur :	gris
Odeur :	caractéristique

- Modification d'état

Point d'ébullition :	100°C
-----------------------------	-------

- Point d'éclair :	non applicable
---------------------------	----------------

- Température d'inflammation :	non applicable
---------------------------------------	----------------

- Limites d'explosion :

inférieure :	non applicable
supérieure :	non applicable

- Densité à 20°C:	1,62 g/cm ³
--------------------------	------------------------

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
---	----------------------

- Viscosité : dynamique à 20°C:	19000 mPas (Brookfield)
--	-------------------------

10 Stabilité et réactivité

- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- Réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

Forte réaction exothermique aux acides

- Produits de décomposition dangereux :

Aucune en cas d'utilisation conforme au dosage et de stockage respectant les prescriptions.

11 Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë :

- Effet primaire d'irritation :

- **de la peau** : Irritant.

- **des yeux** : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 15.06.2005

revue le : 01.08.2003

Nom du produit Ignicolle AS 142
--

(suite de la page 3)

12 Informations écologiques

- Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Produit :

- Recommandation : A éliminer suivant les directives administratives.

- EWC-Code(s):

Il n'est pas possible de déterminer un code de déchet pour ce produit selon le catalogue européen des déchets car seul l'emploi prévu de l'utilisateur permet l'attribution de ce code. Le code de déchet doit être déterminé en concertation avec le producteur (ou les autorités compétentes).

(en fonction du processus de formation des déchets)

- Emballages non nettoyés :

- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

- Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

- Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :	-
--	---

- Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :
--

- Classe IMDG :	-
------------------------	---

- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

- Classe ICAO/IATA :	-
-----------------------------	---

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :

- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant

- Phrases R :

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

- Phrases S :

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 15.06.2005

revue le : 01.08.2003

Nom du produit Ignicolle AS 142

(suite de la page 4)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- Phrases R importantes:

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

- Service établissant la fiche technique : Abteilung C-U (Chemie - Umwelt)

F